

# FICHE D'INSCRIPTION 2018 - 2019

## L'ATELIER PEREN'ART

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : .....

Téléphone de référence (pour les mineurs) : .....

Email\* : .....

\*Important : toutes les informations concernant les cours et l'Atelier seront envoyées par mail.

Jour(s) et horaire(s) choisi (Cf page 3) : .....

Cochez le(s) cours choisi :

### Enfants (6 à 12 ans)

0 Dessin  
0 Peinture & Techniques mixtes  
0 Aquarelle  
0 Forfait trimestriel  
0 Forfait annuel  
0 Autre

### Adolescent (13-17 ans)

0 Dessin  
0 Peinture & Techniques mixtes  
0 Aquarelle  
0 Forfait trimestriel  
0 Forfait annuel  
0 Autre

### Adultes

0 Dessin  
0 Peinture & Techniques mixtes  
0 Aquarelle  
0 Forfait trimestriel  
0 Forfait annuel  
0 Autre

J'autorise\*\* je n'autorise pas\*\* l'Atelier Peren'Art à diffuser sur son site internet, blog, réseaux sociaux et/ou tout autre document pédagogique ou publicitaire des photos de mes travaux réalisés à l'Atelier Peren'Art.

J'autorise\*\* je n'autorise pas\*\* mon enfant mineur à quitter seul l'Atelier Peren'Art à la fin de son cours.

\*\* Rayer la mention inutile

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes et du Règlement de l'Atelier Peren'Art.

Fait à ..... le .....

Signature



**Liste des documents à ramener :**

- Fiche d'inscription complétée
- Paiements : - 1 chèque pour les paiements annuels  
ou 3 chèques remplis et signés pour les trois trimestres. (Ils seront encaissés au début de chaque trimestre).

La cotisation matériel, peut figurer sur le même chèque que le paiement trimestriel.

A ramener complété au plus tard le premier jour de cours et à remettre en début de séance.

Merci par avance!



# Tarifs 2018 - 2019

	Durée	5 séances	10 séances	Tarifs trim.	Tarifs annuel
<b>Cours de Dessin</b>					
<b>Enfants (6 à 12 ans)</b>	1h30	105 € soit 14€ / h	195 € soit 13€ / h	138 € soit 11€ / h	412 € soit 11€ / h
<b>Ados (13 à 17 ans)</b>	2h	125 € soit 14€ / h	220 € soit 11 € / h	184 € soit 11€ / h	550 € soit 11€ / h
<b>Adultes</b>	2h	125 € soit 14€ / h	220 € soit 11€ / h	184 € soit 11€ / h	550€ soit 11€ / h
-> Auquel s'ajoute une cotisation matériel de 13€ par trimestre.					
<b>Cours de Peinture</b>					
<b>Enfants (6 à 12 ans)</b>	2h	140 € soit 14€ / h	260 € soit 13€ / h	167 € soit 10€ / h	500 € soit 10€ / h
<b>Ados (13 à 17 ans)</b>	2h	140 € soit 14€ / h	260 € soit 13 € / h	194 € soit 11.5€ / h	575 € soit 11.5 € / h
<b>Adultes</b>	2h30	175 € soit 14€ / h	325 € soit 13€ / h	228 € soit 11.5€ / h	684 € soit 11 € / h
-> Auquel s'ajoute une cotisation matériel de 25€ par trimestre.					
<b>Cours d'Aquarelle</b>					
<b>Groupe mixtes (tout âge)</b>	2h	140 € soit 14€ / h	260 € soit 13€ / h	184 € soit 10€ / h	550 € soit 11€ / h
-> Auquel s'ajoute une cotisation matériel de 15€ par trimestre.					



## Emploi du temps - Atelier Peren'Art

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			CSC Haguenau 9h-10h30 Cours dessin (6 - 10ans)			
			CSC Haguenau 10h30 - 12h00 Cours Peinture (6 - 10ans)			
Après-midi			14h15 - 16h15 Cours de dessin Enfants (6 - 12 ans)			
	17h00 - 19h00 Cours d'Aquarelle (tout âge)	17h00 - 19h00 Cours Peinture Ados (13 - 17 ans)	16h30 - 18h30 Cours de peinture Enfants (6 - 12 ans)		16h30 - 18h30 Cours de Dessin Ados (13 - 17 ans)	
	19h10 - 21h40 Cours de peinture Adultes	CSC Haguenau 20h00 - 22h00 Cours Peinture Ado/Adulte	19h00 - 21h00 Cours de Dessin Adultes		18h40 - 21h10 Cours Peinture Adultes	



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT

## DE L'ATELIER PEREN'ART

Les forfaits horaires, trimestriels et annuels sont payables d'avance et en aucun cas remboursables. Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de l'Atelier Peren'Art : [www.perenart.com](http://www.perenart.com) et peuvent être remis sur simple demande. Les forfaits annuels peuvent être réglés en 1, 2 ou 3 fois : dans ce cas, l'ensemble des chèques doit être remis à l'inscription et seront encaissés aux dates prévues même en cas d'abandon des cours en cours d'année par l'élève.

Les séances payées à l'heure ou au cours et les stages doivent être réservés et payés d'avance ou au plus tard au début de la séance. Toute annulation à moins de 24 heures du cours ou du stage donnera lieu à sa facturation.

Les absences non justifiées ou pour convenance personnelle (congrés, invitations, empêchements divers) ne donnent droit à aucun dédommagement ni report. Le report de cours ou de stage est uniquement possible s'il reste des places disponibles dans la période d'inscription. Les retards de l'élève ne donnent droit à aucun report, décalage, rattrapage ou dédommagement.

Il est possible de s'inscrire jusqu'au 17 décembre 2018 pour les forfaits annuels qui seront calculés au prorata des séances restantes. Il est possible de s'inscrire à tout moment pour les forfaits trimestriels qui seront calculés au prorata des séances restantes dans le trimestre en cours.

En cas d'incident de paiement, les cours sont immédiatement suspendus quel qu'en soient les raisons et si un accord n'est pas établi ils ne seront pas repris et seront perdus.

En cas d'absence du professeur, pour maladie ou tout autre cas de force majeure, les élèves seront prévenus dans la mesure du possible par sms ou mails et les cours seront décalés du temps de l'absence et rattrapés.

L'Atelier Peren'Art se réserve le droit d'annuler ou de modifier un cours ou une plage horaire en cas d'effectif insuffisant.

Natacha Perez, le professeur, se réserve le droit de renvoyer, contre remboursement des séances restantes, tout élève présentant une attitude perturbant le bon déroulement du cours ou remettant en cause sans discussion possible les méthodes d'enseignement. Chaque élève se doit de respecter les lieux de cours ainsi que le matériel mis à disposition. Aussi, il fera le nécessaire pour rendre sa place et le matériel prêté dans le même état qu'à son arrivée. Il est également interdit de pénétrer dans les espaces privés de l'atelier sans y être invité.

L'Atelier ne garde ni votre matériel, ni vos travaux, sauf ceux en cours de séchage. Les travaux terminés doivent être aussitôt remportés par l'élève, sans quoi, ils risquent d'être détruits ou réutilisés.

Les modèles, pots pour l'eau, palettes et autres produits vous sont prêtés pendant toute la durée des cours. Ils doivent être rendus et rangés à la fin de chaque cours et restent la propriété de l'atelier.

Les élèves sont responsables de leurs affaires et matériel de dessin personnels. L'Atelier Peren'Art décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtement tâché (le port d'un tablier est un choix qui appartient aux parents et celui-ci n'est pas fourni par l'atelier). Il en va de même en cas d'allergie, de maladie, d'accident ou de blessure. Les élèves sont également responsables des dégâts qu'ils occasionnent au sein de l'atelier ou envers les autres élèves.

Il est interdit de filmer ou de photographier l'Atelier Peren'Art, Natacha Perez et les autres élèves sans l'autorisation de Natacha Perez et/ou des personnes concernées.

L'Atelier Peren'Art pourra diffuser des photographies de travaux d'élèves ou d'ambiances d'atelier sur le site de l'Atelier Peren'Art ou tout autre support pédagogique ou publicitaire, dans le respect du droit à l'image et de la vie privée. Les élèves opposés à cette diffusion devront le faire savoir à l'inscription.

Une bouilloire et des tasses sont gracieusement mis à disposition des élèves.



L'Atelier Peren'Art - Natacha Perez

Siret 832 832 620 0013 - 3 rue du rail 67 350 Niedermodern

[www.perenart.com](http://www.perenart.com) - email : [contact@perenart.com](mailto:contact@perenart.com)

Chacun se doit d'y prendre soin et de nettoyer ce qu'il a utilisé. Le café, le thé et autres boissons ou aliments ne sont pas fournis par l'Atelier Peren'Art, mais apportés et mis en commun par les élèves. Il est interdit de fumer à l'Atelier Peren'Art et de jeter des mégots dans les poubelles de l'Atelier en raison de l'utilisation de produits hautement inflammables.

Toutes les informations concernant les cours et l'Atelier Peren'Art sont envoyées par mail ou via une newsletter. Pour être certain de recevoir ces informations, il convient d'ajouter ces deux adresses mail à vos contacts :

- contact@perenart.com
- natachaperez073@gmail.com

Ce règlement doit être lu et remis signé "lu et approuvé" par l'élève (ou un parent pour les élèves mineurs) pour que son inscription soit validée.

Fait à ..... le .....

Signature , précédée de la mention « lu et approuvé ».

